

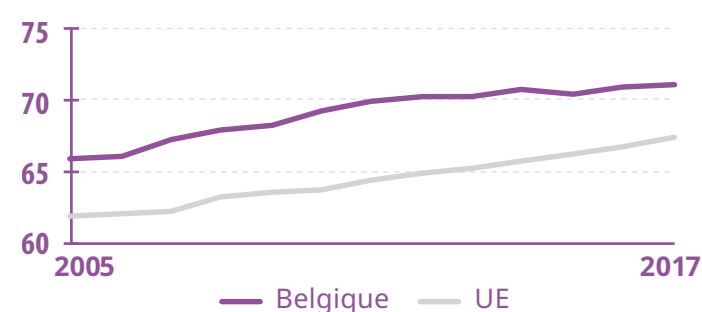
Indice d'égalité de genre 2019: Belgique

Avec un score de **71,1 points sur 100**, la Belgique occupe la huitième position de l'Union européenne (UE) dans l'indice d'égalité de genre. Son score est supérieur de 3,7 points à celui de l'UE. Entre 2005 et 2017, le score de la Belgique a augmenté de 5,1 points (+ 0,6 point depuis 2015). Malgré cette évolution, la Belgique progresse sur la voie de l'égalité de genre à un rythme moins soutenu que les autres États membres de l'UE. Elle a ainsi perdu deux places depuis 2005.

Les scores de la Belgique sont supérieurs à ceux de l'Union européenne dans tous les domaines, à l'exception de ceux du temps et de la santé. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus marquées dans les domaines du pouvoir (55,2 points) et du temps (65,3 points). La Belgique enregistre son meilleur score dans le domaine de l'argent (88,3 points), où elle occupe la deuxième place au niveau de l'UE. La plus forte progression a été enregistrée dans les domaines du pouvoir (+ 15,4 points) et de l'argent (+ 7 points). La situation a stagné dans le domaine de la santé et a régressé dans celui du temps (- 9 points).

Entre 2005 et 2017, la Belgique a amélioré ses scores indiciaires. Au cours de cette période, le score de la Belgique était supérieur à celui de l'UE, mais il a progressé plus lentement. Par conséquent, l'écart entre la Belgique et l'UE s'est réduit au fil du temps.

Les moyennes de la Belgique et de l'UE progressent dans la même direction

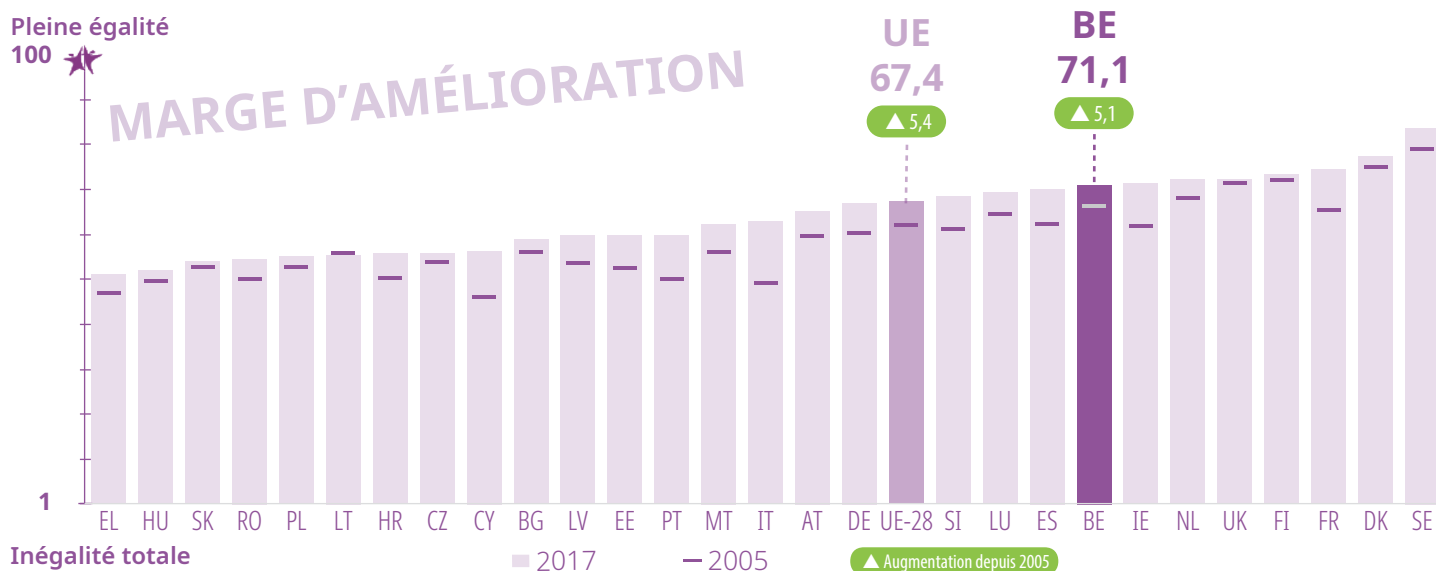


Chaque année, nous attribuons un score aux États membres de l'UE et à l'UE dans son ensemble afin de déterminer les progrès qu'ils ont accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'indice utilise une échelle de 1 à 100, où 1 correspond à l'inégalité totale et 100 à la pleine égalité.

Les scores sont fondés sur les écarts qui existent entre les femmes et les hommes et sur les niveaux de réalisation dans six domaines fondamentaux: le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé. Deux autres domaines sont intégrés à l'indice, mais ils n'ont aucune incidence sur le score final. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, au handicap, au pays de naissance, à l'éducation et à la composition de la famille. La violence à l'égard des femmes mesure et analyse leurs expériences en matière de violence.

En plus de donner un aperçu des scores indiciaires, l'indice d'égalité de genre 2019 met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Scores de l'indice d'égalité de genre pour les États membres de l'UE, en 2005 et 2017



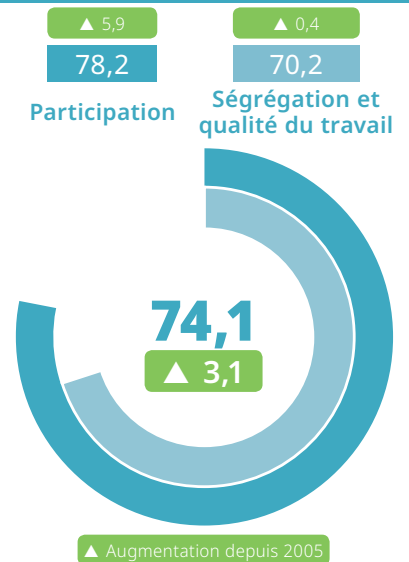


Travail

Dans le domaine du travail, la Belgique affiche un score de 74,1, soit une progression de 3,1 points depuis 2005 (+ 0,3 point depuis 2015). L'écart entre les femmes et les hommes dans le sous-domaine de la participation s'est réduit.

Le taux d'emploi (des personnes âgées de 20 à 64 ans) est de 66 % pour les femmes et de 74 % pour les hommes. Avec un taux d'emploi global de 70 %, la Belgique n'a pas atteint son objectif national Europe 2020, fixé à 73,2 %. Le taux d'emploi en équivalent temps plein est passé de 35 à 38 % pour les femmes et de 55 à 53 % pour les hommes entre 2005 et 2017, réduisant ainsi l'écart femmes/hommes [de 21 points de pourcentage (p.p.) à 14 p.p.]. L'écart entre les femmes et les hommes au sein de couples avec enfants (24 p.p.) est beaucoup plus élevé que dans les couples sans enfants (6 p.p.). L'écart femmes/hommes est beaucoup plus faible chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

Le travail à temps partiel concerne 41 % des femmes, contre 11 % des hommes. En moyenne, les femmes travaillent 33 heures par semaine, contre 40 heures pour les hommes. La répartition inégale des femmes et des hommes dans les différents secteurs du marché du travail reste problématique. Quelque 40 % des femmes travaillent dans l'éducation, la santé et le travail social, contre 11 % des hommes. Les femmes (6 %) sont moins nombreuses que les hommes (34 %) à occuper des postes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.



Argent

Dans le domaine de l'argent, la Belgique affiche un score de 88,3, soit une progression de 7,0 points depuis 2005 (+ 0,8 point depuis 2015), avec une amélioration de la situation économique et financière des femmes et des hommes.

Malgré l'augmentation des revenus mensuels moyens des femmes (+ 21 %) et des hommes (+ 18 %) de 2006 à 2014, l'écart femmes/hommes subsiste. Le revenu des femmes est inférieur de 11 % à celui des hommes. Au sein des couples avec enfants, les femmes gagnent 32 % de moins que les hommes (28 % de moins pour les femmes dans les couples sans enfants). En ce qui concerne les revenus mensuels moyens, l'écart femmes/hommes persiste à tous les niveaux d'éducation et est plus prononcé entre les femmes et les hommes des groupes plus âgés.

Le risque de pauvreté a augmenté entre 2005 et 2017. Environ 17 % des femmes (+ 2 p.p.) et 14 % des hommes (+ 1 p.p.) sont exposés à ce risque. Les personnes les plus exposées au risque de pauvreté sont les parents isolés (38 %), les personnes nées à l'étranger (36 % des femmes et 33 % des hommes) et les personnes ayant un faible niveau d'éducation (27 %). Plus le niveau d'éducation d'une personne est élevé, plus le risque de pauvreté est faible. Les inégalités dans la répartition des revenus sont restées stables chez les femmes et ont diminué chez les hommes entre 2005 et 2017. Les femmes gagnent en moyenne 94 cents pour chaque euro qu'un homme gagne par heure, avec un écart de rémunération de 6 % (parmi les plus faibles de l'UE). L'écart entre les femmes et les hommes en matière de pension est d'environ 26 %.

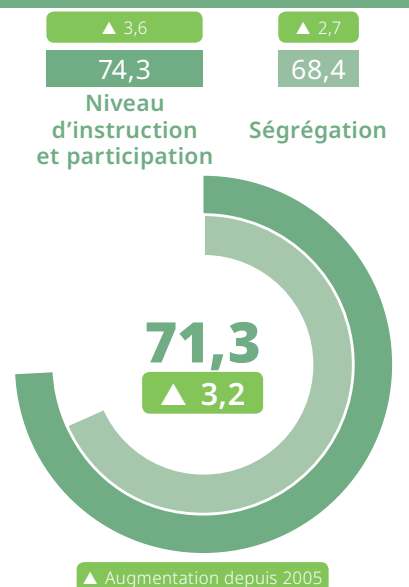


Savoir

Dans le domaine du savoir, la Belgique affiche un score de 71,3, soit une progression de 3,2 points depuis 2005 (+ 0,2 point depuis 2015). La Belgique a progressé d'une place, se classant ainsi à la troisième position de l'UE dans le domaine du savoir. La situation s'est améliorée en ce qui concerne tant le niveau d'instruction et la participation que la ségrégation.

Le nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes (32 % contre 29 %), et il a également augmenté à un rythme plus rapide, ce qui a creusé l'écart femmes/hommes (de 0 à 3 p.p.) entre 2005 et 2017. L'écart relatif au niveau d'instruction est le plus marqué entre les femmes et les hommes âgés de 25 à 49 ans (10 p.p. au détriment des hommes) et celles et ceux âgés de 65 ans ou plus (9 p.p. au détriment des femmes). La Belgique a atteint son objectif national Europe 2020, à savoir que 47 % des personnes âgées de 30 à 34 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Le taux actuel est de 48 % (55 % pour les femmes et 41 % pour les hommes). Entre 2005 et 2017, le taux de participation des femmes à l'apprentissage tout au long de la vie a augmenté (de 15 à 16 %) et il est resté identique pour les hommes (15 %). Le taux de participation en Belgique est inférieur de 2 p.p. à celui de l'UE.

La répartition inégale des femmes et des hommes dans les différents domaines d'études de l'enseignement supérieur reste problématique pour la Belgique. Environ 55 % des femmes étudiantes et 30 % des hommes étudiants suivent des études dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, ou des lettres et arts.



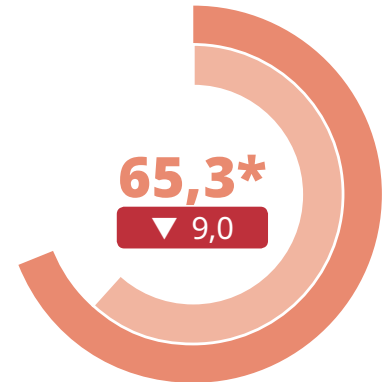
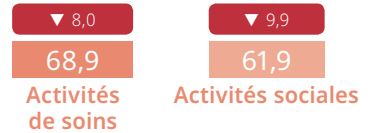


Temps

Dans le domaine du temps, le score de la Belgique n'a pas évolué depuis la dernière édition de l'indice, car aucune nouvelle donnée n'est disponible. La prochaine mise à jour des données pour ce domaine est prévue en 2021. Des données plus fréquentes sur l'emploi du temps permettraient de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.

Dans le domaine du temps, la Belgique enregistre un score de 65,3. Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans la répartition du temps consacré aux activités de soins, et la participation des femmes et des hommes aux activités sociales est plus faible. Les femmes continuent d'assumer l'essentiel des responsabilités familiales: 43 % des femmes, contre 29 % des hommes, consacrent au moins une heure par jour aux responsabilités familiales. L'écart femmes/hommes s'est légèrement réduit (de 16 à 14 p.p.) entre 2005 et 2016. Cet écart femmes/hommes est plus prononcé au sein des couples avec enfants (87 % des femmes et 68 % des hommes). Une proportion nettement plus élevée de femmes (81 %) que d'hommes (33 %) consacrent au moins une heure chaque jour à la cuisine et aux tâches domestiques.

Les femmes sont moins susceptibles de participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs en dehors du domicile (32 % contre 39 % des hommes). Environ 10 % des femmes et des hommes sont engagés dans des activités bénévoles ou caritatives.



▼ Diminution depuis 2005

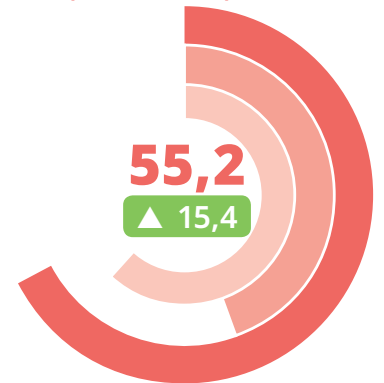
(*) Scores non mis à jour depuis l'édition 2017.



Pouvoir

Dans le domaine du pouvoir, la Belgique affiche un score de 55,2, soit une progression de 15,4 points depuis 2005 (+ 1,8 point depuis 2015). Les progrès réalisés sont le fruit d'améliorations significatives dans les sous-domaines du pouvoir économique et social.

Dans le sous-domaine du pouvoir politique, la Belgique a instauré en 2002 un quota destiné à assurer une représentation égale des sexes sur les listes électorales, ce qui a contribué à augmenter la proportion de femmes au Parlement (de 23 à 39 % entre 1999 et 2014). La proportion de femmes parlementaires est passée de 35 à 40 % entre 2005 et 2018, tandis que le pourcentage de femmes parmi les ministres a reculé de 26 à 22 %. Les femmes représentent 40 % des membres des assemblées régionales. Le sous-domaine du pouvoir économique est celui qui a connu la plus forte progression. La Belgique a instauré un quota destiné à assurer la présence de 33 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises, ce qui a favorisé une augmentation de la proportion de femmes dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en Bourse, de 6 à 31 %. La part de femmes dans le conseil d'administration de la Banque centrale a légèrement augmenté (de 9 à 12 %) entre 2005 et 2017. Les progrès de la Belgique dans le sous-domaine du pouvoir social sont nettement plus rapides que ceux de l'UE prise dans son ensemble. Les femmes représentent 32 % des membres des conseils d'administration des organismes publics de radiodiffusion et la moitié des membres des conseils d'administration des organismes de financement de la recherche. Seuls 11 % des membres des plus hautes instances des organisations sportives olympiques nationales sont des femmes.



▲ Augmentation depuis 2005

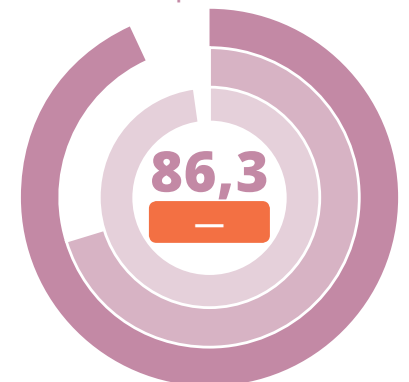
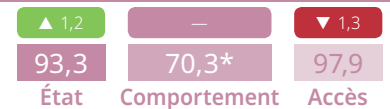


Santé

Dans le domaine de la santé, la Belgique affiche un score de 86,3, un résultat inchangé depuis 2005 (et depuis 2015). Elle a perdu trois places et se classe désormais à la dix-septième position dans l'UE. Il n'y a pas de nouvelles données pour le sous-domaine du comportement en matière de santé.

Entre 2005 et 2017, le pourcentage de personnes se considérant comme étant en bonne santé a légèrement augmenté, passant de 70 à 71 % pour les femmes et de 76 à 78 % pour les hommes. La satisfaction en matière de santé augmente en fonction du niveau d'éducation et diminue en fonction de l'augmentation de l'âge. L'écart femmes/hommes est plus important entre les femmes et les hommes célibataires (15 p.p.), ainsi qu'entre les femmes et les hommes ayant un niveau d'éducation faible (9 p.p.) et moyen (8 p.p.). L'espérance de vie des femmes et des hommes a augmenté entre 2005 et 2016. En moyenne, les femmes vivent cinq ans de plus que les hommes (84 ans contre 79 ans).

La Belgique fait partie des quatre États membres où l'accès adéquat aux services de santé a régressé. Environ 3 % des femmes et 2 % des hommes font état de besoins non satisfaits en matière de soins médicaux (contre 1 % pour chaque groupe en 2005). Les besoins non satisfaits ont également augmenté pour les soins dentaires (de 3 à 5 % pour les femmes et les hommes). Les mères célibataires (11 %) et les pères célibataires (15 %) font état des besoins les moins satisfaits en matière de soins dentaires. Environ 7 % des femmes et 5 % des hommes handicapés présentent des besoins médicaux non satisfaits, contre 2 % des femmes et 1 % des hommes non handicapés.



▲ Augmentation depuis 2005 ▼ Diminution depuis 2005

— Aucun changement depuis 2005

(*) Score non mis à jour depuis l'édition 2017.



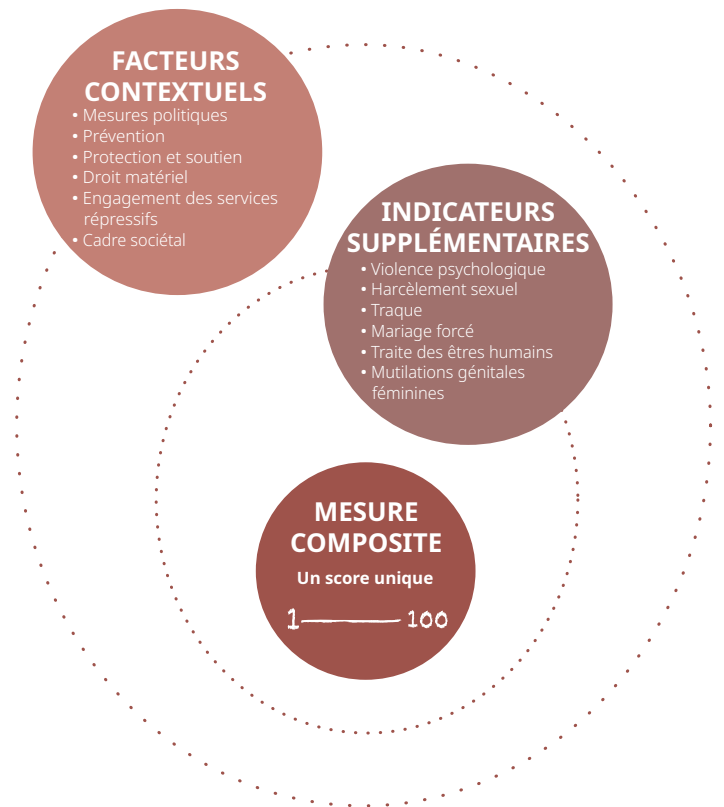
Violence

La violence à l'égard des femmes est à la fois une conséquence et une cause des inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes dans les domaines du travail, de la santé, de l'argent, du pouvoir, du savoir et du temps. Contrairement à d'autres domaines, celui de la violence ne mesure pas les différences entre la situation des femmes et celle des hommes, mais examine la violence dont les femmes font l'expérience. C'est pourquoi la violence n'est pas prise en considération dans les calculs de l'indice d'égalité de genre. Elle est plutôt évaluée comme une mesure composite distincte de trois aspects: la prévalence, la gravité et la divulgation de la violence faite aux femmes. Le calcul des scores s'est appuyé sur les résultats de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2014. Depuis lors, aucune enquête n'a été réalisée à l'échelle de l'UE sur la violence fondée sur le genre. Les scores ne pourront pas être mis à jour tant que la prochaine enquête n'aura pas été réalisée.

La Belgique a signé et ratifié la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) en mars 2016.

Le domaine de la violence présente des données actualisées sur trois indicateurs supplémentaires afin de permettre le suivi des féminicides, des mutilations génitales féminines et de la traite des êtres humains. Toutefois, tous les États membres ne recueillent pas de telles données. Il convient dès lors d'améliorer la collecte des données.

La Belgique ne fournit pas de données sur les femmes victimes d'homicide volontaire commis par un partenaire intime ou un membre de leur famille. D'après les estimations de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), 16 à 27 % des 22 544 filles parmi la population résidente migrante sont exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines. Des statistiques sur la traite des êtres humains sont recueillies et communiquées. En 2016, 409 femmes ont été recensées comme victimes de la traite des êtres hu-



ains. Des données comparables, ventilées par sexe, sont essentielles à l'élaboration de stratégies à l'échelle de l'UE pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes dans les États membres.



Pleins feux sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

L'indice d'égalité de genre 2019 met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée — une question qui revêt une grande importance politique dans l'UE. Outre les indicateurs relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pris en considération par l'indice (par exemple dans les domaines du travail, du temps et du savoir), cet axe thématique présente des indicateurs supplémentaires — un tableau de bord sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ce tableau de bord couvre trois grands domaines: le travail rémunéré, le travail non rémunéré (soins) et l'éducation et la formation. Il présente quinze indicateurs répartis en six domaines de préoccupation spécifiques: les politiques de congé parental; les soins aux enfants et les services de garde d'enfants; les soins informels aux personnes âgées et aux personnes handicapées et les services de soins de longue durée; les transports et les infrastructures; les aménagements de travail flexibles; et l'apprentissage tout au long de la vie.

Politiques de congé parental

Le congé parental aide les parents à concilier leurs obligations familiales et leur vie professionnelle. Cependant, les parents potentiels n'y ont souvent pas accès, car leur admissibilité peut dépendre de critères tels que le fait d'occuper un emploi rémunéré, d'être salarié ou travailleur indépendant, le secteur d'activité, la durée du travail ou des prestations. Il se peut aussi que les couples de même sexe ou les migrants n'aient pas accès à ce type de congé. Les évolutions du marché du travail, telles que la propagation de formes atypiques d'emploi (contrats temporaires et travail à la demande, faux travail in-

dépendant, travail basé sur des chèques-service), ont suscité des inquiétudes croissantes quant à l'accès des parents au congé parental, en particulier dans les cas où il est fondé sur le concept du travail normal et traditionnel.

En 2016, 36 % des femmes et 35 % des hommes âgés de 20 à 49 ans (parents potentiels) n'étaient pas éligibles à un congé parental en Belgique. Le chômage ou l'inactivité était un motif d'inéligibilité pour 67 % des femmes et 38 % des hommes. En raison de leur statut d'indépendant, 21 % des femmes et 41 % des hommes étaient inéligibles. Pour les 12 % de femmes

et 21 % d'hommes restants, la durée insuffisante de l'emploi (cette condition ne s'applique qu'aux travailleurs du secteur privé) constituait un motif d'inéligibilité. En Belgique, les

parents de même sexe ont droit à un congé parental. Parmi la population active, 15 % des femmes et 25 % des hommes n'avaient pas droit au congé parental.

Structures d'accueil informelles et services de garde d'enfants

À mesure que le nombre de familles à double revenu et monoparentales augmente, de nouveaux besoins apparaissent en matière de services de garde d'enfants. Des services de garde d'enfants de haute qualité, disponibles, accessibles et abordables sont essentiels pour permettre aux parents de se maintenir sur le marché du travail ou de s'y intégrer et pour réduire l'écart femmes/hommes en matière d'emploi.

En Belgique, 55 % de toutes les personnes qui s'occupent d'enfants de manière informelle sont des femmes. Dans l'ensemble, 55 % des femmes et 58 % des hommes s'occupent de leurs enfants ou petits-enfants, ou les éduquent, au moins plusieurs fois par semaine. Par rapport à la moyenne de l'UE (56 % de femmes et 50 % d'hommes), les femmes sont légèrement moins nombreuses et les hommes plus nombreux à s'occuper de leurs enfants ou petits-enfants, ou à les éduquer, en Belgique. Les écarts femmes/hommes sont plus importants chez les femmes et les hommes âgés de 50 à 64 ans (35 et

43 %) et les femmes et les hommes travaillant dans le secteur public (69 et 63 %).

La Belgique a atteint les deux objectifs de Barcelone, à savoir qu'au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans et 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité soient gardés dans des structures d'accueil. Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans (53 %) sont pris en charge d'une manière ou d'une autre dans le cadre d'un service de garde formel, et 30 % des enfants de cet âge sont gardés dans des structures d'accueil formelles au moins 30 heures par semaine. De telles structures sont mises en place pour 99 % des enfants entre 3 ans et l'âge minimal de la scolarité obligatoire, ce qui représente la couverture la plus élevée de l'UE (78 % des enfants sont pris en charge dans des structures d'accueil formelles au moins 30 heures par semaine). Environ 7 % des ménages belges font état de besoins non satisfaits en matière de services formels de garde d'enfants, ce qui représente le cinquième pourcentage le plus faible de l'UE.

Soins informels aux personnes âgées et aux personnes handicapées et services de soins de longue durée

Des infrastructures et des services de soins disponibles, accessibles et abordables sont essentiels si l'on veut que les personnes investies de responsabilités de soins maintiennent un équilibre sain entre leurs tâches de soins et leur vie professionnelle. Cela est particulièrement important pour les femmes, qui sont souvent plus engagées que les hommes dans les soins formels et informels aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées. Compte tenu des tendances démographiques qui se font jour, telles que le vieillissement de la population, la baisse des taux de natalité et, partant, le déclin de la population en âge de travailler, le besoin de services de soins de longue durée formels et informels devient plus important que jamais.

La plupart des personnes qui s'occupent de manière informelle de personnes âgées et/ou de personnes handicapées en Belgique sont des femmes (68 %). La proportion de femmes et d'hommes s'occupant de manière informelle de personnes âgées et/ou de personnes handicapées plusieurs jours par semaine ou tous les jours est, respectivement, de 26 et 12 %. La

proportion de femmes engagées dans les soins informels est supérieure de 11 p.p. à la moyenne de l'UE, tandis que la participation des hommes est supérieure de 2 p.p. Environ 37 % des femmes et 16 % des hommes âgés de 50 à 64 ans s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes handicapées, contre 21 % des femmes et 9 % des hommes dans la tranche d'âge des 20 à 49 ans. Environ 42 % des femmes qui s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes handicapées ont un emploi, contre 50 % des hommes qui combinent soins et responsabilités professionnelles. Le nombre de femmes qui fournissent des soins informels et occupent un emploi est également inférieur à celui des hommes dans l'UE. Cependant, l'écart femmes/hommes est plus faible en Belgique que dans l'UE (8 p.p. contre 14 p.p. pour l'UE). Dans la tranche d'âge des 50-64 ans, 42 % des femmes qui fournissent des soins informels travaillent, contre 82 % des hommes. Environ 19 % des femmes et des hommes en Belgique font état de besoins non satisfaits en matière de services professionnels de soins à domicile.

Transports et infrastructures

L'accès à des infrastructures publiques abordables et de qualité, comme les établissements de soins et d'enseignement, les services de santé et de transport, a une incidence sur les possibilités qu'ont les femmes et les hommes de concilier travail rémunéré et autres activités. La répartition inégale des charges de soins et des tâches domestiques entre les femmes et les hommes influence la manière dont ils utilisent certains types de transports et d'infrastructures ou la mesure dans laquelle ils en ont besoin. Le temps consacré aux déplacements domicile-travail est un bon indicateur de la mesure dans laquelle l'infrastructure publique existante permet aux femmes et aux hommes de jongler avec leurs activités quotidiennes ou les gêne dans cette gestion.

En Belgique, les hommes consacrent davantage de temps que les femmes aux déplacements domicile-travail (environ 51 minutes par jour pour les hommes et 45 minutes pour les femmes). Les couples avec ou sans enfants consacrent plus de

temps aux déplacements domicile-travail que les personnes célibataires. Les hommes et les femmes au sein de couples sans enfants consacrent un temps équivalent aux déplacements, tandis que les hommes passent plus de temps dans les trajets quotidiens que les femmes dans les couples avec enfants (55 minutes contre 45 minutes). Les femmes célibataires consacrent moins de temps aux déplacements domicile-travail (37 minutes) que les hommes célibataires (45 minutes). Les femmes et les hommes qui travaillent à temps partiel consacrent environ 44 minutes par jour aux déplacements domicile-travail, contre 46 minutes pour les femmes et 52 minutes pour les hommes travaillant à temps plein.

En général, les hommes sont plus susceptibles de se rendre directement au travail et d'en revenir, alors que les femmes effectuent davantage de déplacements polyvalents afin d'intégrer d'autres activités, comme le fait de déposer les enfants à l'école ou de faire les courses.

Aménagements de travail flexibles

Les aménagements de travail flexibles, comme les possibilités de transition entre le travail à temps partiel et celui à temps plein, la flexibilité des horaires de travail et le travail à distance, confèrent généralement aux employé(e)s une plus grande latitude pour contrôler le volume de travail qu'ils (elles) peuvent effectuer, ainsi que le moment et le lieu pour le faire. S'ils sont conçus avec soin, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des hommes, les aménagements de travail flexibles peuvent favoriser l'équilibre entre le travail et la vie familiale. Ils peuvent aider les personnes qui ont des responsabilités familiales à s'intégrer au marché du travail en tant qu'employé(e)s à temps plein.

Environ 47 % des femmes et 51 % des hommes n'ont aucun contrôle sur l'aménagement de leur temps de travail. L'accès à des aménagements de travail flexibles est plus élevé en Bel-

gique que dans l'UE, où 57 % des femmes et 54 % des hommes n'ont pas la possibilité de modifier l'aménagement de leur temps de travail. Le secteur privé offre une plus grande flexibilité aux femmes en matière de temps de travail (46 % n'ont aucun contrôle sur l'aménagement de leur temps de travail, contre 53 % dans le secteur public). Quelque 51 % des hommes n'ont aucune flexibilité dans leur temps de travail, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Bien que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel en Belgique, le nombre de femmes (10 %) qui sont passées au travail à temps plein en 2017 est inférieur à celui des hommes (26 %). L'écart femmes/hommes est plus marqué que dans l'UE, où 14 % des femmes et 28 % des hommes sont passés du travail à temps partiel à celui à temps plein.

Apprentissage tout au long de la vie

Les progrès constants de la technologie exigent des travailleurs qu'ils se perfectionnent sans cesse et qu'ils se tiennent au courant des développements et des évolutions technologiques tout au long de leur carrière. L'apprentissage tout au long de la vie est un vecteur d'égalité de genre, car il offre aux femmes et aux hommes un plus grand choix dans leurs options professionnelles et de meilleures perspectives pour réaliser leur plein potentiel. Le manque de ressources financières et les obstacles temporels, tels que les incompatibilités avec les horaires de travail et/ou les responsabilités familiales, peuvent empêcher les femmes et les hommes d'accéder à l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage tout au long de la vie peut aider les femmes à réintégrer le marché du travail après une interruption de carrière imputable à des responsabilités familiales.

Le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie en Belgique (9 %) est inférieur à la moyenne de l'UE (11 %), avec un faible écart femmes/hommes (1 p.p.). Les femmes (âgées de

25 à 64 ans) sont plus susceptibles de participer à l'éducation et à la formation que les hommes, quel que soit leur statut professionnel, à l'exception des hommes économiquement inactifs, qui sont plus susceptibles de participer à l'apprentissage tout au long de la vie que les femmes économiquement inactives (écart de 1 p.p.). En ce qui concerne la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, les incompatibilités avec les horaires de travail constituent un obstacle plus important pour les hommes (41 %) que pour les femmes (37 %). Les responsabilités familiales sont considérées comme des obstacles à la participation à l'éducation et à la formation pour 33 % des femmes, contre 23 % des hommes. En Belgique, les horaires de travail et les responsabilités familiales font moins obstacle à la participation à l'apprentissage tout au long de la vie que dans l'UE prise dans son ensemble. Dans l'UE, 38 % des femmes et 43 % des hommes déclarent que leurs horaires de travail constituent un obstacle, et 40 % des femmes et 24 % des hommes indiquent que les responsabilités familiales entravent leur participation à l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre, consultez la page

<http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité de genre. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2019

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Coordonnées

<http://eige.europa.eu/>
[facebook.com/eige.europa.eu](https://www.facebook.com/eige.europa.eu)
twitter.com/eurogender
[youtube.com/user/eurogender](https://www.youtube.com/user/eurogender)
eige.sec@eige.europa.eu
+370 52157444



Office des publications
de l'Union européenne